



## Commune de BALAGNY SUR THERAIN

Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis  
Canton de Montataire

### NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le compte administratif 2025 présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire.

Ce compte retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé.

Cette note vient préciser la présentation des résultats 2025 de la commune de Balagny sur Thérain.

Cette note est jointe à la délibération par laquelle le Conseil est invité à approuver la gestion 2025 et l'affectation des résultats associées ; elle sera de plus accessible sur le site internet de la ville de Balagny sur Thérain.

#### 1<sup>o</sup>) Synthèse des opérations comptables enregistrées en 2025 :

- Les recettes de fonctionnement (réelles et d'ordre)

Le montant des recettes de fonctionnement réalisées en 2025 s'élève à 1 455 092.64 € (contre 1 475 385.56 € en 2023 soit une baisse de 1.38%)

- Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre)

Le montant des dépenses de fonctionnement réalisés en 2025 s'élève à 1 284 295.27 € (contre 1 356 385.66 € en 2024 soit une baisse de dépenses de 5.31 %). Certaines dépenses de l'exercice 2025 seront portées sur l'exercice suivant

La section de fonctionnement présente donc un résultat comptable 2025 positif de 170 797.37 € (contre 118 999.50€ sur l'exercice 2024)

Ce résultat du seul exercice 2025 doit être majoré du résultat de fonctionnement 2024 reporté sur 2025 (697 603.37€) afin d'obtenir le résultat cumulé de la section de fonctionnement soit 868 400.74 € (résultat cumulé qui servira à la couverture du besoin de financement cumulé de la section d'investissement 2025).

- Les dépenses d'investissement (dont les dépenses afférentes au remboursement de la dette)

Le montant des dépenses d'investissement de l'exercice 2025 s'élève à 243 449.01 € (contre 284 364.06 € en 2024 soit une baisse de 14.39 %), auquel il faut ajouter le résultat de clôture 2024 de la section d'investissement pour 133 187.55 €. Le montant total des dépenses d'investissement pour 2025 s'élève à 376 636.56€ (hors restes à réaliser 2025 mais qui de toute façon est à 0).

- Les recettes d'investissement

Le montant des recettes d'investissement de l'exercice 2025 s'élève à 345 779.76 € (contre 316 234.21€ en 2024, soit une hausse de 9.34%)

La section d'investissement présente, pour les seules opérations de l'exercice 2025, un résultat excédentaire de 102 330.75 €.

En cette fin d'exercice 2025, il n'y a pas de reste à réaliser 2024 à ajouter aux dépenses.

Au total, le résultat de clôture de la section d'investissement 2025 est négatif à hauteur de 30 856.80 € (376 636.56-345 779.76€ ). Cette somme correspond au besoin de financement des opérations d'investissements 2025.

Au global, l'exercice 2025 affiche (sections de fonctionnement et d'investissement confondues) un total de recettes de 1 800 872.40 € et un total de dépenses de 1 527 744.28€, soit un résultat de clôture de + 273 128.12€

## 2<sup>e</sup>) Bilan de la section de fonctionnement— Recettes réelles :

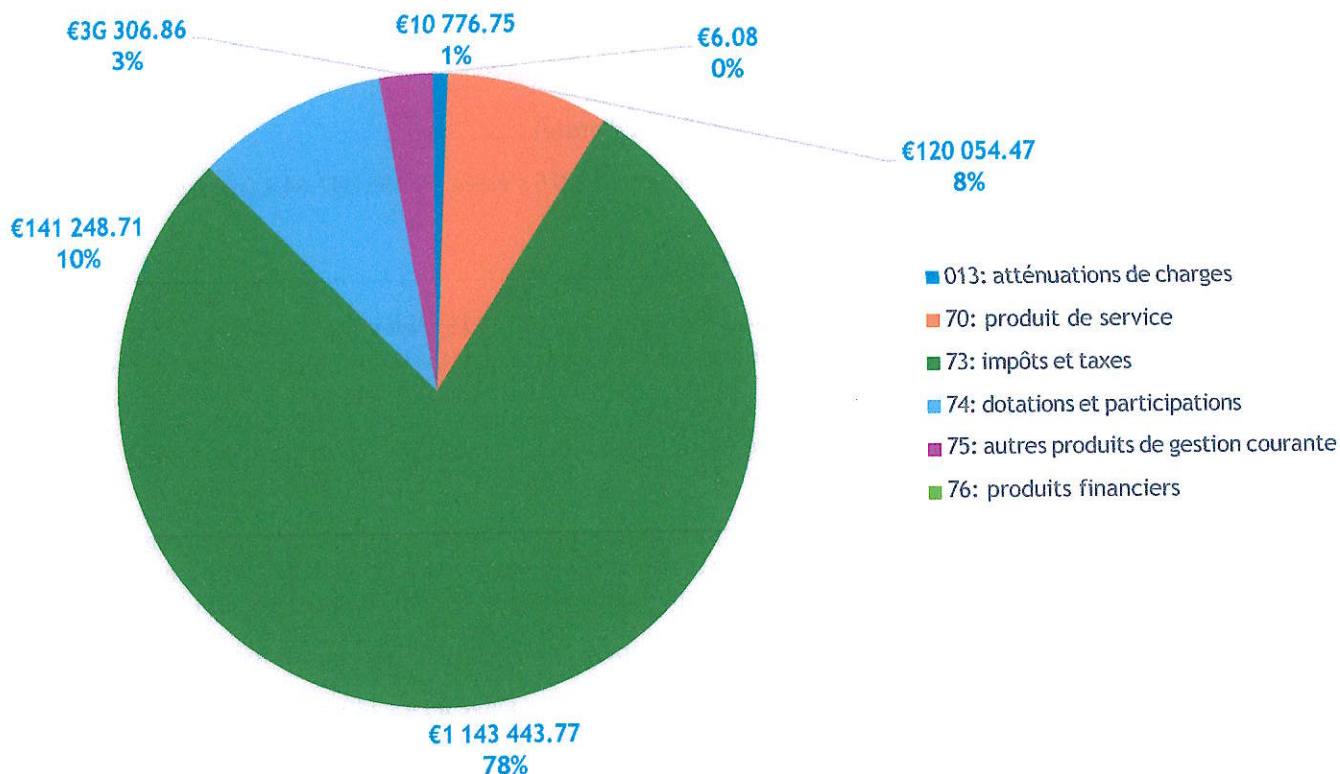
Les recettes réelles de fonctionnement (c'est-à-dire celles s'étant traduites par un encaissement réel) ont enregistré une régression de 1.38 % entre 2024 et 2025.

Les recettes réelles s'élèvent à 1 455 092.64€ sur 2025 contre 1 475 385.56€ en 2024.

Les impôts et taxes demeurent la recette principale de la collectivité (660 618.77 €) compte 73 et 731 les allocations compensatrices versées par notre EPCI (Communauté de communes Thelloise) représentent la seconde source de recettes (482 825€) auxquelles s'ajoute la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) .

La commune a également perçu pour 17 818.62€ au titre du F.C.T.V.A. Pour mémoire, le fonds de compensation de la TVA est attribué par l'Etat aux Collectivités locales sur la base des dépenses de fonctionnement (entretien de bâtiments publics et voirie et réseaux réalisés en 2024). Pour ce fonds, l'Etat rembourse les collectivités d'une fraction de le TVA dont elles s'acquittent sur chaque facture (au taux de 16.404%).

### SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025 (recettes)

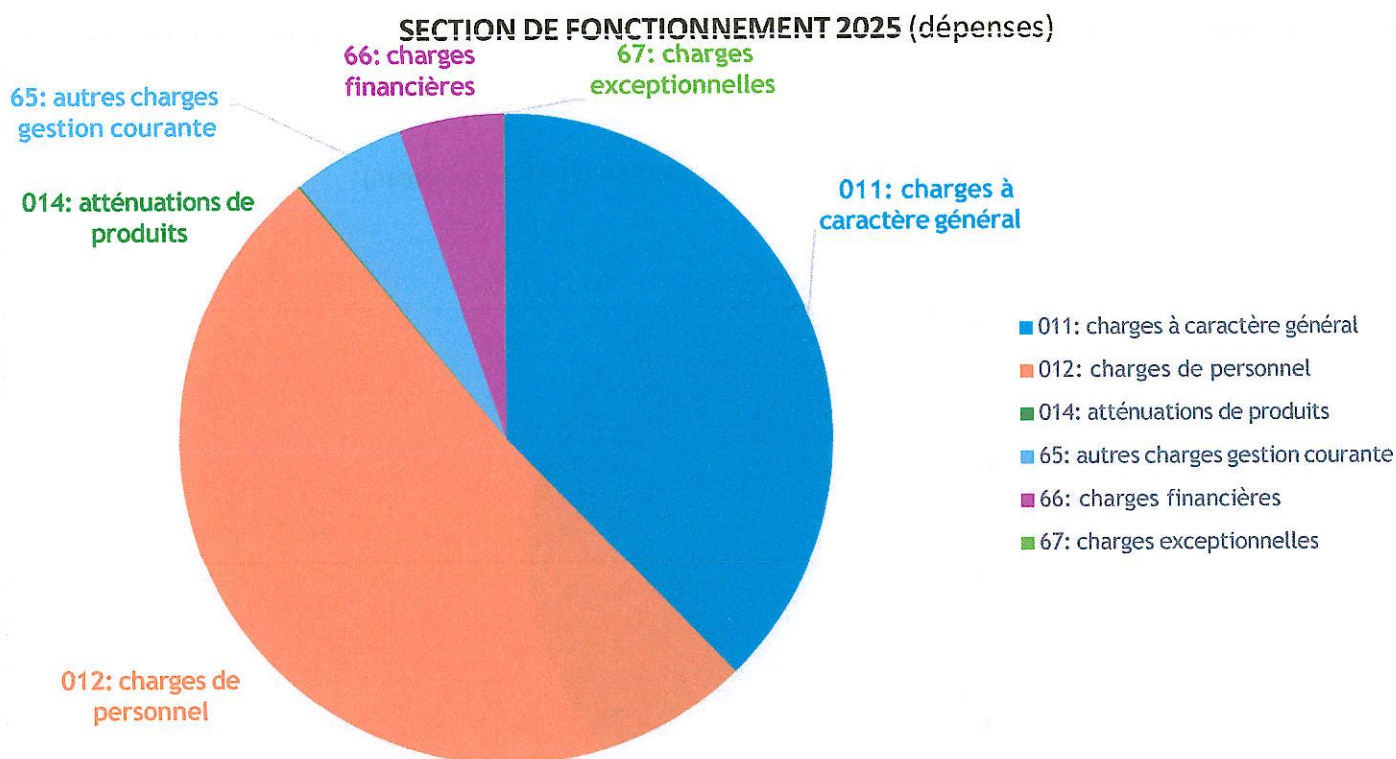


### 3°) Bilan de la section de fonctionnement — Dépenses réelles :

Les dépenses réelles de fonctionnement de la commune ont diminué de 5.31 % entre 2024 et 2025. Les dépenses réelles de fonctionnement de la commune s'élèvent ainsi à 1 284 295.27 € sur 2025 contre 1 356 385.56€ en 2024.

Cette diminution est essentiellement dû à la baisse des charges à caractère général notamment avec la diminution du coût du balayage et nettoyage de la voirie avec le changement de prestataire passé de VEOLIA à LCRBV mais également aux dernières factures 2025 d'électricité de ENGIE qui ont été mises sur chorus pro début mars 2026.

Les autres charges sont constantes entre 2024 et 2025, tout en octroyant une subvention de 300 € par association pour les 16 associations actives de la commune.



### 4°) L'autofinancement brut et net de la commune :

La capacité d'autofinancement représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. Elle est calculée par différence entre les produits réels et les charges réelles de fonctionnement.

La commune de Balagny sur Thérain ressort pour l'exercice 2025 un résultat de 170 797.37€.

Les recettes réelles de fonctionnement : Ressources fiscales pour 1 143 443.77 € (73 et 731), Dotations et participations pour 141 248.71 € (74) , ventes et autres produits courants non financiers pour 159 361.33 € (75 et 70) et produits réels financiers pour 6.08€ (76) soit un total de 1 444 059.89 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement : charges générales pour 484 863.23 € (011), charges de personnel pour 660 290.42 € (012), charges de gestion courante pour 71 241.68 € (65), charges réelles financières pour 66 578.94 € (66) et charges réelles exceptionnelles pour 346 € (67) soit un total de 1 283 312.27 €.

L'objectif de la commune pour l'exercice 2026 est de continuer à baisser ses dépenses de fonctionnement permettant de couvrir le remboursement des dettes en capital.

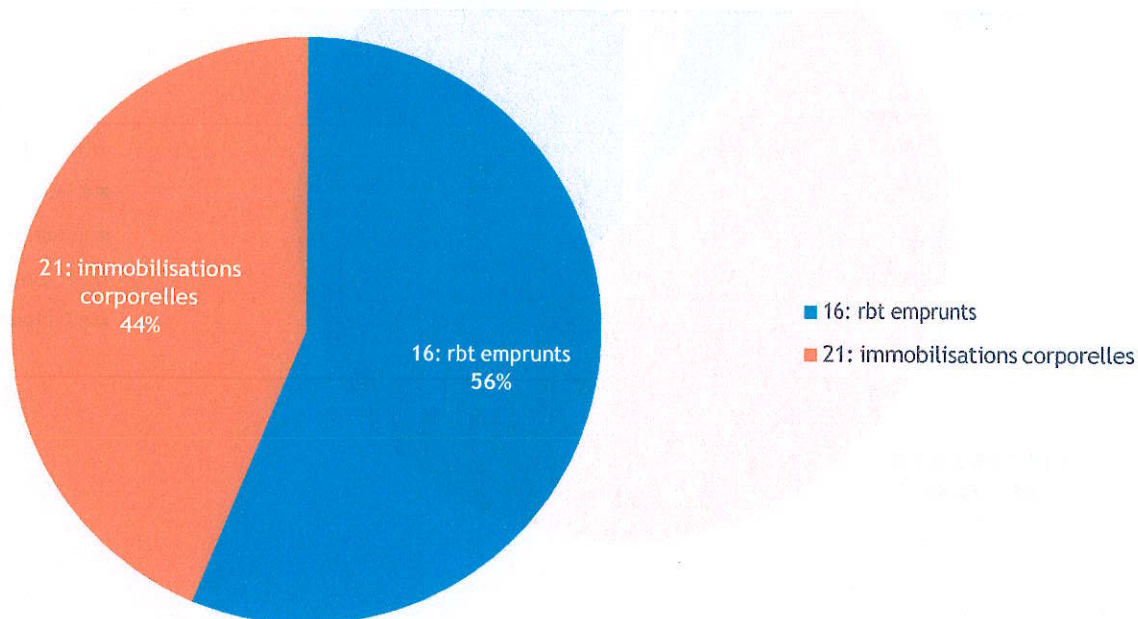
#### 5°) Section d'investissement - Dépenses :

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2025 sont :

- Travaux de voirie pour **102 000 €**
- Panneaux de signalisation pour **455.74 €**
- Achats de chariots bancs, tables pour **2 949 €**
- Projecteurs led stade pour **1 200€**

Pas de restes à réaliser pour les investissements prévus en 2025 car tout a été réalisé et payé sur l'exercice.

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT 2025 (dépenses)**



#### 6°) Section d'investissement- Recettes :

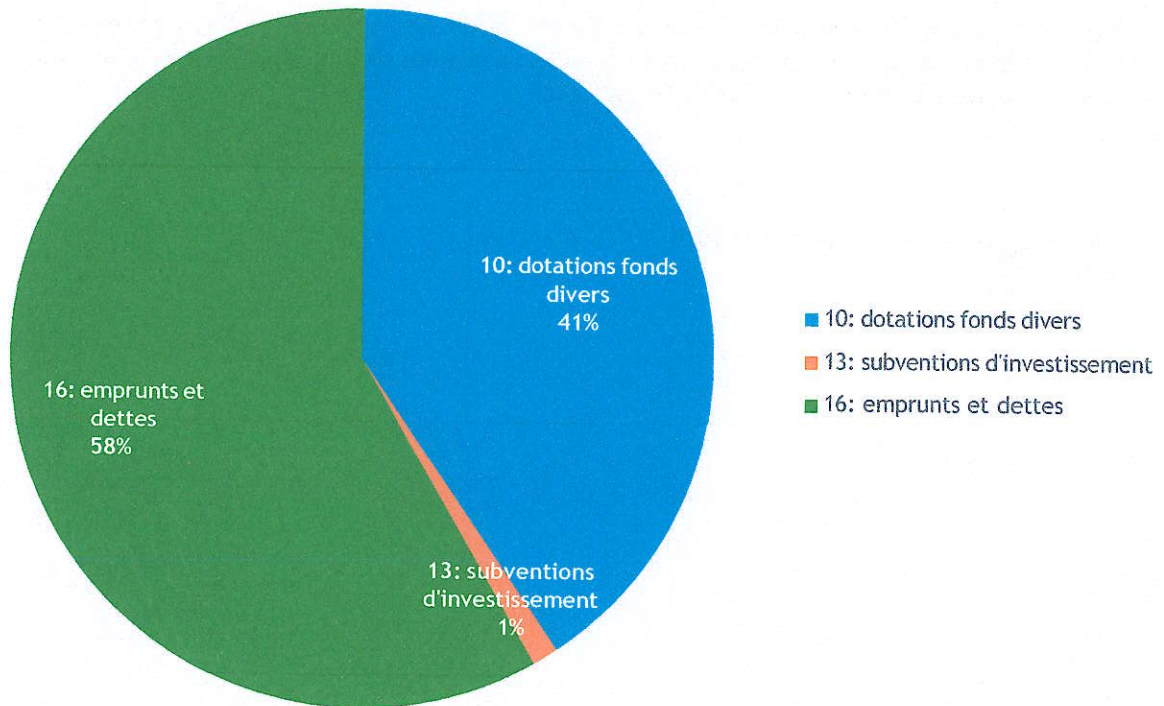
Pour financer ses dépenses d'équipement 2025, la commune a mobilisé son fonds de roulement (les réserves).

La commune n'a rien perçu au titre du FCTVA en investissement pour 2025. Pour mémoire, l'Etat rembourse les collectivités d'une fraction de la TVA dont elles s'acquittent sur chaque facture (au taux de 16.404%).

La commune a encaissé pour 6 882.21€ de taxe d'aménagement. Cette taxe est affectée au financement des investissements menés par la collectivité.

La trésorerie de la commune au 31 décembre 2025 s'élève à 422 487.81 €, compte-tenu de l'encaissement de l'emprunt contracté à hauteur de 201 510 euros.

## SECTION D'INVESTISSEMENT 2025 (recettes)



La commune a dû contracter un nouvel emprunt de 201 510 € afin de procéder aux travaux de voirie résultant de la catastrophe naturelle survenue en cette année 2025.

Une facture de travaux de 102 000 € a déjà été payée sur cet exercice.

### 7°) Evolution et structure de la dette :

L'encours de la dette de la commune s'élève au 31/12/2025 à 1 575 866.73€ contre 1 511 201€ à fin décembre 2024.

L'encours de dettes de la commune se compose de 1 575 866.73 € de dettes bancaires « classiques » avec 6 emprunts à taux fixe.

### 8°) Affectation du résultat 2025 :

A la suite de la présentation du compte administratif 2025, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2025. Le principe de l'affectation est de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, le reliquat étant reporté sur la section de fonctionnement de l'exercice suivant.

Lors de la présentation du compte administratif, nous avons indiqué que le résultat à affecter de la section de fonctionnement était de **868 400.74 €** et que la section d'investissement présentait un déficit (ou besoin de financement) de **30 856.80€**.

L'affectation de résultat va donc consister à couvrir ce besoin de financement en ponctionnant 30 856.80 € sur le résultat de fonctionnement cumulé. Le reliquat de 868 400.74 € est reporté en section de fonctionnement du budget primitif 2026.

Fait à Balagny sur Thérain, le 02 avril 2026

Le Maire,

Isabelle MORELLE

